

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_018-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 mars 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 1 mars 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

**Procuration :**

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ

**EXERCICE 2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Vu la délibération n°22\_093 du 18 novembre 2022 modifiant le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives et culturelles et le dossier de demande de subvention afférent ;

Dans le cadre du vote du budget primitif de la Commune pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'APPROUVER** l'attribution des subventions qui seront versées aux associations sportives et culturelles au titre de l'année 2024 pour les montants suivants :

Associations sportives et culturelles	Montants 2024 attribués
Amicale laïque de Grigny	3 519,00 €
Les Amis du vieux Grigny	3 000,00 €
Club le Nautille	7 869,00 €
Excelsior	3 917,00 €
Judo	8 450,00 €
Football Club de Grigny	8 608,00 €
Grigny Basket Club	11 878,00 €
Grigny Evolution Gym	7 855,00 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_018-DE

S<sup>2</sup>LOW

Les singes	845,00 €
Nec deus nec dominus	1 720,00 €
Pétanque du Goret	1 558,00 €
Rocking	2 335,00 €
Rythm' & Danse	2 896,00 €
Société sauvetage et joutes	6 517,00 €
Tennis club	9 553,00 €
Vigilantes	6 152,00 €
Écoles en fête	1 834,00 €
Les Amis des cités	1 494,00 €
Club du bel âge	1 740,00 €
Société de chasse (association non critériisée)	600,00 €

**DE DIRE** que la part concernant le fonctionnement de la subvention (fonctionnement et effectifs de l'association, et acquisition de matériel) sera versée dans les deux mois à l'issue de l'approbation du budget primitif ;

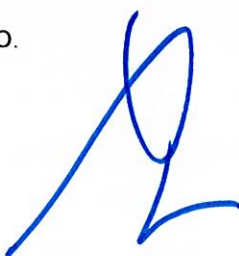
**DE DIRE** que les parts de la subvention concernant « les projets portés par l'association et la participation à la vie locale en adéquation avec la politique associative », « les programmes d'acquisition de compétence et de savoirs à destination du public grignerot de moins de 20 ans », et « favoriser l'inclusion et l'accès à tous aux activités associatives » (Cf. délibération n°22\_093 du 18/11/2022) seront versées à l'issue des projets, en fin d'année.

*Messieurs Monji OUERTANI, membre du Bureau du Tennis Club de Grigny (TCG), Maxime MONTET, Président de l'association "Ecoles en Fête", et Djamal MESAI-MOHAMMED, membre du Bureau de l'association "Les Amis des cités" ne prennent pas part au vote.*

Suffrages exprimés	<b>26</b>
Vote(s) Pour	<b>22</b> M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	<b>4</b> M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b>
Abstention(s)	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>3</b> M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b>

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.

